

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **troisième jour de décembre 2001**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

01-12-392

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 5 novembre 2001 et du 19 novembre 2001.

ADOPTÉE

01-12-393

Demande d'analyse de la protection Incendie et classement d'assurance

ATTENDU QUE la requête présentée par le Groupement technique des assureurs inc.;

ATTENDU QUE le conseil désire prendre connaissance des conditions reliées à l'étude suggérée par le Groupement technique des assureurs inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de demander une offre de services à la compagnie le Groupement technique des assureurs inc., pour évaluer les conditions reliées à l'évaluation des classements d'assurance sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

01-12-394

Avis de motion – Règlement de taxation 2002

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un

règlement ayant pour objet d'imposer les taxes foncières et la taxe de valeur locative sur le territoire de la Ville de Princeville.

01-12-395 **Avis de motion – Règlement de tarification pour la gestion des matières résiduelles - 2002**

Avis de motion est donné par le conseiller Jan Heeremans, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet d'imposer un tarif pour la gestion des matières résiduelles aux différents usagers situés sur le territoire de la Ville de Princeville pour 2002.

01-12-396 **Avis de motion – Règlement de tarification pour le service d'aqueduc - 2002**

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Fortier, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet d'imposer un tarif pour les usagers desservis par le service d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Princeville pour 2002.

01-12-397 **Avis de motion – Règlement de tarification pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées - 2002**

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet d'imposer une tarif pour les usagers desservis par le service d'égouts et d'épuration des eaux usées sur le territoire de la Ville de Princeville pour 2002.

01-12-398 **Avis de motion – Réserve financière**

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de créer au profit du secteur de la municipalité desservi par le service d'égouts une réserve financière pour le financement des dépenses reliées à la vidange des boues des étangs d'épuration des eaux usées.

Renouvellement des assurances générales 2002

À l'étude.

01-12-399 **Achat d'un photocopieur**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat d'un photocopieur Canon IR 2800-G1 au coût de 9 876.00 \$ (avant taxes) et d'un contrat de service de cinq (5) ans au coût de 0.0149\$/copie auprès de MÉGABURO de Victoriaville.

ADOPTÉE

01-12-400

Vente véhicules

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'accorder à:

- Camping Plaque Paquet au montant de 4 800 \$ (avant taxes) le camion incendie autopompe – Chevrolet 1975 moteur 427
- Camping Plaque Paquet au montant de 3 500 \$ (avant taxes) le camion incendie autopompe – Dodge 1955 moteur V8
- Excavation Jean-Claude Lizotte inc. au montant de 3 217.50 \$ (avant taxes) le camion 6 roues GMC 1975 & équipements à neige
- Machinerie R. Bissonnette enr. au montant de 760 \$ (avant taxes) la Surfaceuse à glace Zamboni 1972

ADOPTÉE

01-12-401

Ratification des chèques

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 6 novembre 2001
 - no 1CH001713 102.00 \$
- En date du 7 novembre 2001
 - nos 1CH001714 & 1CH001715 10 911.28 \$
- En date du 14 novembre 2001
 - nos 1CH001716 à 1CH001718 27 177.88 \$
- En date du 20 novembre 2001
 - nos 1CH001719 à 1CH001722 19 533.37 \$
- En date du 22 novembre 2001
 - no 1CH001723 487.00 \$
- En date du 28 novembre 2001
 - nos 1CH001724 à 1CH001735 39 532.37 \$
- En date du 5 & 19 novembre 2001
 - nos 1CH001605 & 0CH000882 annulé

Fonds d'immobilisation :

- En date du 28 novembre 2000
 - nos 1CH200031 & 1CH200032 56 486.81 \$

- temps supplémentaire des périodes 200145 à 200148

ADOPTÉE

01-12-402

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 30 novembre 2001
- nos 1CH001736 à 1CH001849 138 721.20 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 30 novembre 2001
- no1CH200033 437.10 \$

ADOPTÉE

Rapport trimestriel des revenus et dépenses

La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

01-12-403

Modification par résolution du règlement d'emprunt no 2001-33

ATTENDU Que le conseil municipal peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de modifier le règlement no 2001-33 en y ajoutant à la fin de l'article 9 ce qui suit :

« La réalisation de la dépense décrétée à l'article 1 et de l'emprunt décrété à l'article 2 est conditionnelle à l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme travaux d'Infrastructures Canada-Québec ».

ADOPTÉE

01-12-404

Contrat de service et mise à jour des logiciels de comptabilité, cour municipale et permis

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser les contrats de service et de mise à jour des logiciels suivants :

- Cognicase	Extension des droits d'utilisation pour 2001	10 660.00 \$
- Cognicase	Contrats 2002 - comptabilité	23 640.00 \$
- Inprotec	Contrat 2002 – permis	1 504.20 \$
- Mensys	Contrat 2002 - cour municipale	391.00 \$

Les coûts sont avant taxes.

ADOPTÉE

01-12-405

Salaires – Pompiers, premiers répondants et brigadiers

Sur une proposition de le conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de fixer les salaires suivants :

- Pour les pompiers et les premiers répondants :
 - augmentation de 2% au 1^{er} janvier 2002;
 - à compter du 1^{er} mai 2002, accumulation du pourcentage de vacances annuelles à part du salaire de base;
 - aucune augmentation en 2003;
- Pour les brigadiers scolaires :
 - augmentation de 1 \$ par jour de présence scolaire.

ADOPTÉE

01-12-406

Ramonage des cheminées 2002

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser Ramonage Bois-Francs Inc. à effectuer sur le territoire de la Ville de Princeville le ramonage des cheminées et tuyaux pour 2002, les prix étant les suivants :

- | | |
|--|-------|
| - Ramonage, inspection et nettoyage de la base | 20 \$ |
| - Inspection et nettoyage de la base | 15 \$ |
| - Inspection sans nettoyage | 10 \$ |

Entre le 15 novembre et le 15 avril, ces prix sont doublés.

ADOPTÉE

Entreposage camion-incendie

Les membres du conseil prennent la décision de faire l'entreposage à même nos bâtiments.

01-12-407

Participation au financement 2002 – Transport adapté Rouli-Bus

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire offrir le service de transport adapté sur son territoire;

ATTENDU QUE la contribution annelle 2002 a été produite par l'organisation du Transport adapté Rouli-Bus de Victoriaville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver la

contribution annuelle exigée par le Transport adapté Rouli-Bus de Victoriaville au montant de 7 608 \$ pour l'année 2002.

ADOPTÉ

01-12-408

Taux de transport de neige – Saison 2001-2002

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de fixer le taux pour le transport de neige à l'intérieur des limites de Princeville à 1.037 \$ le mètre cube, et ce, pour la saison hivernale 2002-2003.

ADOPTÉE

01-12-409

Droit de passage – Club auto-neige des Bois-Francis inc. & Club Sport 4 de l'Érable inc.

ATTENDU la demande des clubs pour la traverse de certaines rues par les sentiers prévus sur des terrains privés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'autoriser par résolution la traverse des chemins par le Club Auto-neige des Bois-Francis inc. et le Club Sport 4 de l'Érable au cours de la présente année;

QUE le conseil indique également que l'installation et l'achat des panneaux de signalisation demeurent à la charge des organismes concernés.

ADOPTÉE

01-12-410

Soumissions – Enlèvement, enfouissement et transport des déchets et matières résiduelles

ATTENDU QUE le conseil par l'intermédiaire de la M.R.C. de l'Érable a obtenu les résultats des soumissions présentées pour l'enlèvement, l'enfouissement et le transport des déchets et matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat d'enlèvement, d'enfouissement et de transports des déchets et matières résiduelles à la compagnie Récupération Gaudreau inc. au montant 107 \$ (taxes non incluses) par unité de logement pour les trois prochaines années soit 2002, 2003 et 2004 et renouvelable annuellement pour les deux années subséquentes soit 2005 et 2006, si la Loi le permet à cette époque;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat avec la compagnie Récupération Gaudreau inc.

ADOPTÉE

01-12-411

Soumissions – Transport et récupération des résidus verts

ATTENDU QUE le conseil désire poursuivre la récupération des résidus verts effectuée au centre de dépôt situé au garage municipal;

ATTENDU QUE l'entreprise Récupération Gaudreau inc. a présenté une offre de services relativement à la cueillette de ces résidus verts (branches, feuilles mortes, herbes etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accepter les termes du contrat pour la récupération des résidus verts (feuilles mortes, herbes et plantes) avec la compagnie Récupération Gaudreau inc. au montant 3,52 \$ taxes non incluses par unité de logement pour un nombre total de mille trois cents unités pour l'année 2002;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat avec la compagnie Récupération Gaudreau inc.

ADOPTÉE

01-12-412

Cours d'eau municipaux – Demande à la MRC de l'Érable

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur du projet de Loi 29, le Gouvernement du Québec a transféré la juridiction de la gestion des cours d'eau municipaux à la MRC de l'Érable;

ATTENDU QUE deux demandes de travaux d'entretien ont été produites au conseil lors de la réunion ordinaire tenue le 3 décembre 2001;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de demander à la MRC de l'Érable de prendre en charge les demandes d'entretien des cours d'eau Parent et de la Branche # 6 du cours d'eau Thibodeau-Desharnais situés sur le territoire de la Ville de Princeville;

QUE Michel Carignan, inspecteur municipal soit prié de transmettre une copie des rapports d'inspection à la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

01-12-413

Télébec Ltée – Approbation de travaux

ATTENDU QUE la Compagnie Télébec Ltée s'apprête à réaliser des travaux sur le territoire de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'étude de la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les travaux qui seront effectués par Télébec Ltée sur le territoire de la Ville au 86, rang sept Ouest;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie des documents dûment approuvés pour la réalisation des travaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

01-12-414

La Soupape – Demande d’aide financière

ATTENDU la demande d’aide financière produite par la Soupape de Plessisville;

ATTENDU QUE cet organisme s’occupe principalement des familles à faible revenu dans la MRC de l’Érable;

ATTENDU QUE le conseil désire favoriser les activités à caractère familial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil verse à l’organisation La Soupape de Plessisville, une aide financière de 100 \$ pour permettre la réalisation d’une fête de Noël axée principalement sur la famille sur le territoire de la MRC de l’Érable.

ADOPTÉE

01-12-415

Club Lions Princeville inc. – Demande d’aide financière

ATTENDU QUE le Club Lions de Princeville s’apprête à célébrer leur 20^{ème} anniversaire de fondation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil verse à l’organisation du Club Lions de Princeville inc., une aide financière au montant de 100 \$ pour contribuer au succès de l’organisation.

ADOPTÉE

Chambre de Commerce des Bois-Francis – Adhésion 2002

La demande d’adhésion est refusée par le conseil.

01-12-416

ACEF - Appui demandé – Tarif de Télébec

ATTENDU QUE Télébec soumet une proposition de hausse tarifaire au conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes dans le cadre de l’avis public 2001-36 pouvant faire grimper le tarif mensuel pour le service téléphonique résidentiel local de base à 34,43 \$ par mois;

ATTENDU QUE les tarifs pour le service résidentiel de base ont augmenté depuis 1995 plus rapidement que le taux d’inflation allant même pour certaines années jusqu’à le multiplier par 11;

ATTENDU QU’il existe déjà une disparité importante de tarifs entre les compagnies Bell et Télébec et que cet écart risque d’atteindre 10,00 \$ en 2002;

ATTENDU QUE Télébec a déjà les tarifs les plus élevés au Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de demander au conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de refuser à Télébec la hausse tarifaire qu'elle demande dans le cadre de l'avis public 2001-36.

ADOPTÉE

01-12-417

ACEF - Demande d'aide financière – projet

ATTENDU QUE le conseil ne désire pas donner suite à la demande d'aide financière présentée par l'ACEF pour l'organisation d'un concours scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, et il est unanimement résolu de refuser de contribuer à l'organisation du concours organisé par l'ACEF en collaboration avec les étudiants secondaire V de la Commission Scolaire des Bois-Francis.

ADOPTÉE

01-12-418

Centraide – Souscription demandée

ATTENDU QUE l'organisation de Centraide contribue à financer des organismes communautaires sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil verse à l'organisation de Centraide, une aide financière au montant de 110 \$ pour permettre d'aider des organismes communautaires de la région.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

01-12-419

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

Mario Juare, greffier

Laurent Carignan, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière